

Adresse du commissaire de la commune de Brioude (Haute-Loire) qui fait passer les procès-verbaux contenant les détails de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du commissaire de la commune de Brioude (Haute-Loire) qui fait passer les procès-verbaux contenant les détails de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 358;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34847_t1_0358_0000_25

Fichier pdf généré le 15/05/2023



raire, 84 uniformes complets, 60 quintaux de charpie et vieux linge fournis pour nos braves défenseurs; voilà leur réponse. Ils ajoutent que dans ce district, le fer, le plomb, le cuivre, l'argenterie même arrivent de toutes parts sur l'autel de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

34

La société populaire de la commune de Cravant, district d'Auxerre, demande des secours en subsistances, le canton ayant perdu une partie de ses récoltes par les gelées. Elle félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce que la commune a donné, pour les défenseurs de la patrie, 67 chemises, 47 livres de vieux linge et 92 l. en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé à la commission des subsistances pour la demande en cette partie (2).

35

La société populaire révolutionnaire d'Auxyla-Réunion (3) remercie la Convention nationale d'avoir fait cesser les divisions qui régnoient entr'elle et une commune voisine, par son décret salutaire du 11 janvier 1793 (vieux style), qui les réunit en une seule. Elles ont déposé toute haine et dissension sur l'autel de la patrie, en jurant de tout sacrifier à la liberté et à la patrie. Cette société joint à son adresse l'état des dons patriotiques de la commune et de plusieurs autres qui se sont jointes à elle: toutes, d'un commun accord, invitent la Convention à poursuivre ses glorieux travaux jusqu'à ce que la République puisse jouir tranquillement de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (4).

36

Le capitaine d'artillerie commandant provisoirement le fort de Brégançon annonce que les vaisseaux, frégates et bâtimens de transport anglais ont fui la terre de la liberté et ont abandonné les isles d'Hières.

Renvoyé au comité de salut public (5).

BERLIER, secrétaire, a lu la lettre suivante : [Brégançon, 5 pluv. II] (6)

(1) P.V., XXXI, 45; Bⁱⁿ, 18 pluv. et 20 pluv. (suppl¹). Mention dans M.U., XXXVI, 363.
(2) P.V., XXXI, 46; Bⁱⁿ, 18 pluv. Mention dans M.U., XXXVI, 316.
(3) Ci-dev¹ Auxy-le-Château.
(4) P.V., XXXI, 46; Bⁱⁿ, 18 pluv.
(5) P.V., XXXI, 46; Bⁱⁿ, 18 pluv.
(6) Bⁱⁿ, 18 pluv.; Rép., n° 49; C. Eg., n° 538; Audit. nat., n° 502; M.U., XXXVI, 313; J. Paris, n° 403. Extraits dans C. univ., 20 pluv.; J. Sablier, n° 1123; J. univ., p. 1537; Ann. patr., n° 402.

« Représentans, je vous informe avec une grande satisfaction, que les vaisseaux, frégates et les bâtimens de transport anglais ont fui la terre de la liberté. Aujourd'hui, vers les cinq heures de l'après-midi, ils ont mis à la voile, et ont abandonné les îles d'Hières, faisant route dans l'est. Ils vont sûrement se remiser à Livourne; la peste les accompagne.

Ces scélérats, avant de partir, ont fait tout le mal possible aux forts des îles Port Cros et Pygnerol [pour Porquerolles]; ils ont abattu les

croix des signaux de ces deux îles.

Enfin il ne reste aucun bâtiment ennemi dans la rade d'Hières, Vive la république! tout ce qui me fâche beaucoup, dit-il, c'est de n'avoir pu leur faire danser la carmagnole; mais en revanche, j'ai la douce satisfaction de leur avoir trèssouvent marqué mon indignation à coups de canon, lorsqu'ils vouloient observer de trop près le fort de Brégançon; en dépit d'eux, j'ai conservé ce port à la république, et les ai empêché de salir le territoire de la liberté de cette contrée. Ça va, ça tiendra ou la mort. S. et F.»

QUÉRILLY, sans-culotte.

L'Assemblée applaudit à cette lettre, et en ordonne l'insertion au bulletin.

37

Le comité révolutionnaire de Chambéry annonce que la société des minières de Saint-Georges d'Hurtières a arrêté de faire un don patriotique de six quintaux de cuivre-rosette pour la fabrication d'une pièce d'artillerie, et de six quintaux de gueuse, et ce qui est nécessaire pour la fabrication des boulets que demande le premier assortiment de cette pièce (1).

Mention honorable (2).

38

Le commissaire de la commune de Brioude fait passer à la Convention nationale les procèsverbaux contenant les détails de la fête qui a eu lieu dans cette commune à l'occasion de la reprise de Toulon (3).

[Paris, 28 niv. II] (4)

« Citoyen Président,

Je t'adresse les procès-verbaux de la fête civique qui a été célébrée à Brioude, département de la Haute-Loire, le 20 de ce mois, au sujet du succès de nos armes près l'infâme Toulon. Leur lecture convaincra l'Assemblée nationale et les braves sans-culottes républicains, que cette commune, quoique placée dans le midi, et qui s'est toujours préservée du souffle empoisonné des fédéralistes, professe les meilleurs principes, et qu'elle est toute montagnarde de corps et d'esprit. Salut et respect.»

ALLAIN.

- (1) P.V., XXXI, 46; Bⁱⁿ, 18 pluv.
 (2) M.U., XXXVI, 316.
 (3) P.V., XXXI, 47; Bⁱⁿ, 18 pluv.

- (4) F¹cIII, Hte-Loire 7.